



ITALIE : LE DESAMOUR POUR LES PROFESSIONS LIBERALES

publié le **22/03/2017**, vu **163 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHO](#)

Les jeunes italiens ne s'engagent plus dans les professions libérales.

Les jeunes italiens ne s'engagent plus dans les professions libérales. Cela concerne également les professions du droit. Le journal « Les Echos » fait état d'une chute de 56 % des inscriptions auprès de l'Ordre des notaires avec des pics à 60 % pour Naples et 68 % à Bari. La profession est de moins en moins rémunératrice. Les revenus annuels étaient d'environ 200.000 euros. Ils sont désormais d'environ 70.000 euros.

Pour les avocats, la baisse des revenus est de 14,7% en 10 ans. Dès lors, pour 56 % des avocats (extrêmement nombreux en Italie – près de 200.000), le revenu annuel est de 20.000 euros. Les avocats sont pourtant, dans leur exercice, encore assez protégés. Par ailleurs, ils occupent tous les terrains d'activité.

Michel BENICHO